

Le travail en hauteur et port du harnais

Personnes concernées : Toute personne chargée de la préparation ou de l'exécution de travaux en hauteur dans les règles de sécurité optimales.

Objectifs : Appliquer les règles générales de sécurité lors des travaux en hauteur, Évaluer les risques de chute de hauteur sur les différents postes de travail et choisir les moyens de protection appropriés, Utiliser dans les meilleures conditions un harnais de sécurité et ses systèmes antichute, Vérifier, entretenir son harnais de sécurité et systèmes antichute

Contexte : Les chutes de hauteur constituent l'une des premières causes d'accidents du travail graves et mortels dans l'Union Européenne. Les chutes à partir d'échafaudages occupent une place importante dans ces statistiques. Des dispositions visant à réduire ces accidents ont été adoptées par la directive 2001/45/CE transposée en droit français par le décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004, relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et à la formation des personnels concernés.

PRÉ-REQUIS

Savoir parler, lire et écrire le français. Satisfaire à des conditions d'aptitudes médicales au travail en hauteur. Être âgé de 18 ans.

DURÉE

Durée suivant convention de formation Formation en présentiel et en continu

FORMATEURS

Formateur reconnu compétent ayant suivi une formation et validation de compétences inhérentes.

DISPOSITIFS DE SUIVI

Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage.

LIEU DE FORMATION

Au sein du centre où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Remise d'un support de formation. Questions réponses. Mise en situation sur une plate-forme pédagogique contenant les matériels et les équipements de protection individuelle.

VALIDATION DES ACQUIS

Évaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation.

DÉLAIS D'ACCÈS

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

MODALITÉS D'ACCÈS

Consultez la page centre sur le site boyer-formation.com

ACCESSIBILITÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS

Voir selon devis.

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE

Les règles et principes fondamentaux du travail en hauteur

- Définition des travaux en hauteur,
- Calculs théoriques d'une chute,
- Réglementations applicables, responsabilités des opérateurs.

Les équipements de protections collectifs

- Définition, composition, mise en œuvre, vérification, utilisation, repliement ou démontage,
- Les consignes d'utilisation des échafaudages,
- Gardes corps,
- Filets antichute (le contrôle avant utilisation),
- Les échelles à crinoline.

Les dispositifs de protection par assujettissement

- Longes fixes ou réglables,
- Cordes,
- Les ancrages (fixes et mobiles),
- Ligne de vie temporaire horizontale et verticale (pose et utilisation).

Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

- Les harnais d'antichute (mise en place),
- Les longes et connecteurs,
- Les systèmes de liaisons antichute,
- Les absorbeurs d'énergie.

FORMATION PRATIQUE

(Le contenu pourra varier selon les attentes des participants),

- La vérification des EPI antichute, des cordages, longes, connecteurs...,
- Les points d'ancrages et leur contrôle,
- Utilisation des E.P.I. antichute (mise en œuvre) lors de différentes situations : nacelle, échafaudage, structures métalliques, maintien au poste de travail, déplacement en hauteur,
- Les techniques de base lors des déplacements sur terrasse, échelle, échelle crinoline, pylône équipé...,
- Les techniques de base lors des déplacements sur toiture terrasse, structure métallique...
- en INTER (plateau technique Boyer formation) : Déplacements verticaux sur poteaux métallique (utilisation système antichute coulissant sur câble)
- Déplacements verticaux sur échelles crinoline, sur échelle avec rail (utilisation coulisseaux antichute)
- Analyse des risques

Le recyclage est préconisé tous les 5 ans